

PAR COURRIEL

Trois-Rivières, le 3 juin 2016

**Objet : Demande d'accès à l'information**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information concernant une autorisation. Nous vous transmettons donc la documentation demandée concernant les lots 51-P et 52-P à Saint-Mathieu-du-Parc.

Vous noterez que certaines parties en ont été masquées, et ce, en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Conformément à l'article 51 de ladite loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 819 371-6581, poste 2014.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Chantal Deshaies

p. j. (3)

Trois-Rivières, le 8 mai 2008

## AUTORISATION

Coopérative de travailleurs Les Habitations Apex  
215, avenue Richard  
Saint-Boniface (Québec) G0X 2L0

N/Réf. : 7330-04-01-00771-01  
400 485 824

Objet : Système de traitement des eaux usées

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 16 avril 2008, reçue le 17 avril 2008 dûment complétée, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'un système de traitement des eaux usées comprenant :

- douze fosses septiques ayant chacune une capacité effective de 3,4 m<sup>3</sup>;
- un bassin de dosage;
- un lit d'infiltration comprenant trois sections ayant respectivement des superficies de 388 m<sup>2</sup>, 397 m<sup>2</sup> et 394 m<sup>2</sup>.

Le projet est situé sur les lots 51-P et 52-P dans la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Maskinongé.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Demande d'autorisation présentée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du mois d'avril 2008, signée par **23-24** comprenant le formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique, incluant les pièces jointes.
- Rapport technique intitulé : « Les Habitations APEX – Saint-Mathieu-du-Parc », daté du mois d'avril 2008, signé par **23-24**

AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7330-04-01-00771-01  
400 485 824

Le 8 mai 2008

- Devis technique intitulé : « Les Habitations APEX – Saint-Mathieu-du-Parc », daté du mois d'avril 2008, signé par [REDACTED] 23-24 [REDACTED]
- Plans n° 07-061 intitulés : « Les Habitations APEX », feuillets 3 à 6, signés et scellés par [REDACTED] 23-24 [REDACTED], le 16 avril 2008.

En cas de divergence entre l'information fournie, la plus récente prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

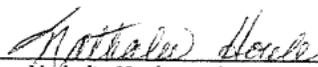


LSTM/NH/dp

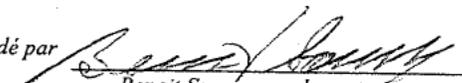
Luc St-Martin, ing.  
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise  
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

c. c. Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Préparé par

  
Nathalie Houle, ingénieure

Recommandé par

  
Benoit Soucy, coordonnateur